

### Mention des allergènes

Les mentions littérales mentionnant la présence d'allergènes (sulfites, lait et œuf) pourront être accompagnées (mais non remplacées) par des **pictogrammes**.



### Le message sanitaire

L'ensemble des unités de conditionnement de boissons alcoolisées doivent porter un message à caractère sanitaire préconisant l'absence de consommation d'alcool par les **femmes enceintes**.



Il s'agit soit du **logo**, soit du message à caractère sanitaire suivant :

« La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant ».

### Le logo Triman

Le logo Triman doit être apposé par tout metteur en marché de produits pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective afin d'informer le consommateur que le produit en question relève d'une consigne de tri.

Ce logo n'est néanmoins pas obligatoire pour les emballages en verre mais l'est pour les cartons, BIB etc.

Ce logo peut être accompagné d'un message donnant les consignes de tri, ex : « Papier carton à recycler »

